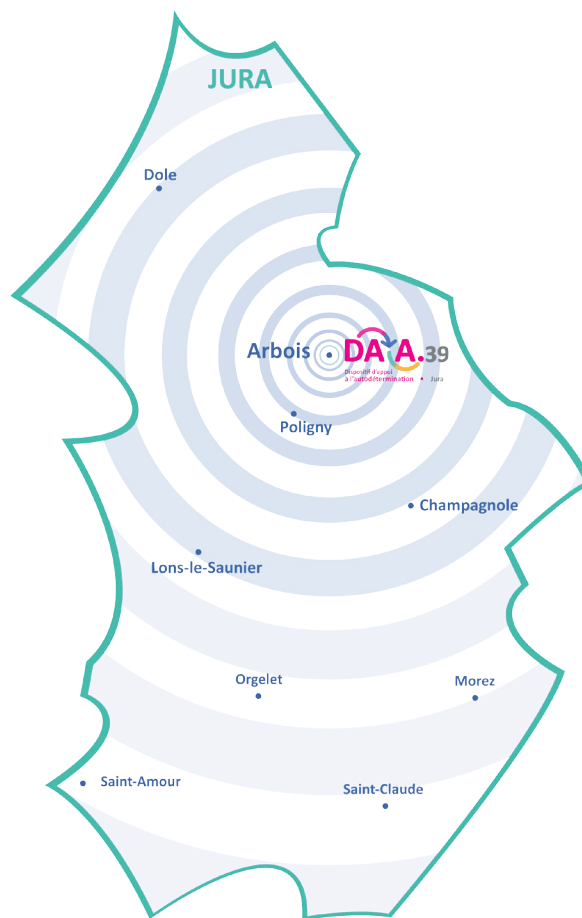


Le DAA 39 se compose d'une responsable et deux facilitateurs de choix de vie.

À savoir

- Nous ne proposons pas d'accompagnement médico-social.
- Les rendez-vous se font dans le lieu de votre choix (à votre domicile, dans nos locaux à Arbois, dans un lieu tiers...).
- Le DAA 39 ne fait pas les actions à votre place.
- L'appui du DAA 39 n'a pas de limite de temps.

Nous intervenons dans tout le
département du Jura.



Nous contacter

DAA 39 - Juralliance
9 rue Chauvin - 39600 Arbois

Faciliteur : Paul HENRY - Tél 06 30 79 88 13
p.henry@juralliance.fr

Facilitrice : Marlène LEGENDRE - Tél 06 85 50 56 41
m.legendre@juralliance.fr

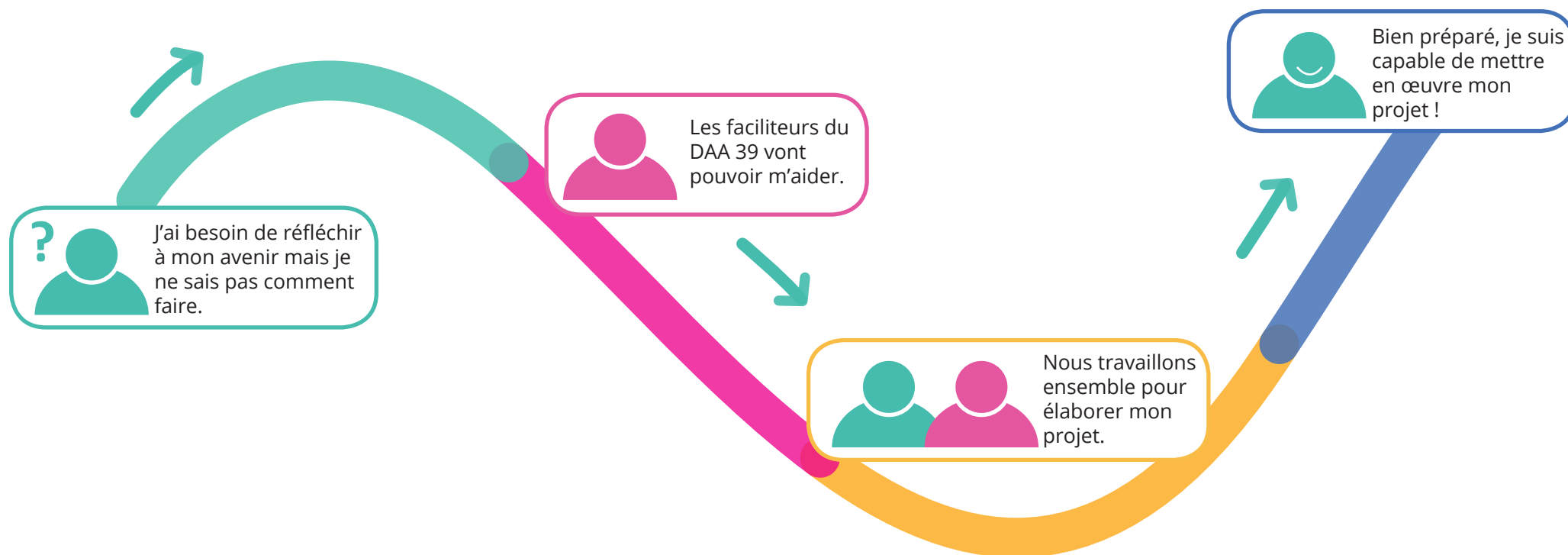
Les facilitateurs de choix de vie :
*une aide et un soutien
pour définir mon projet de
vie selon mes choix.*



**Faciliteurs
de choix de vie
39**

Dispositif proposé par l'ARS Bourgogne Franche-Comté et la MDPH du Jura,
porté par l'association Juralliance

Le dispositif d'appui à l'autodétermination aide les personnes en situation de handicap, et leurs proches aidants, à exprimer et formuler leur projet de vie, dans le respect de leurs choix et de leurs aspirations.



Pour qui ?

- Les personnes en situation de handicap, quelle que soit leur notification MDPH.
- Les proches aidants.
- À tout âge de la vie, à tout moment de la vie, que les personnes soient déjà accompagnées ou non.

Pour quoi ?

- Permettre à la personne d'imaginer son projet, de le formuler et de l'affirmer.
- Le projet peut être dans différents domaines : scolarité, formation, travail, logement, citoyenneté, droit, loisirs, sports, culture, vie affective, parentalité, mobilité...

Comment ?

- Proposer un espace de réflexion neutre.
- Rechercher avec la personne les réponses disponibles sur le territoire.
- Informer la personne sur ses droits et ses possibilités d'agir.
- Soutenir la personne dans la formulation de son projet.
- Si besoin, orienter la personne vers le partenaire qui l'accompagnera dans la mise en œuvre de son projet.